

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°2588**

**OBJET : Autorisation de signature de l'avenant à la convention  
d'adhésion au service de santé et sécurité au travail – Centre de  
gestion**

**L'an Deux Mille Vingt-trois et le 14 du mois de février de 18 h 00 à 19 h 00**, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS** : Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Christine TEQUI.

**EXCUSÉS** : Jean-Pierre BOIX, Jean-Paul FERRE, Pierre VIEL.

**ABSENTS** : Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Alain GARNIER, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Jean-Michel SOLER, André VIDAL.

**PROCURATIONS** : Jean-Pierre BOIX donne procuration à Jacques ESCANDE.  
Jean-Paul FERRE donne procuration à Jérôme BLASQUEZ.  
Pierre VIEL donne procuration à Christine TEQUI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme BLASQUEZ

Sachant que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de leurs agents.

Sachant que les médecins de prévention du Centre de Gestion de l'Ariège ont pour objectif de permettre aux employeurs territoriaux de satisfaire à leurs obligations dans ces domaines.

Une convention, établie et signée le 5 mai 2022, entre le Centre de Gestion et le SMDEA, a pour vocation de mener toutes les actions portant sur les points suivants :

- la surveillance médicale et l'accompagnement des agents,
- les actions de prévention sur le milieu professionnel,
- le maintien dans l'emploi et le reclassement des agents.

D'un commun accord entre les parties, une recherche de solutions au bénéfice des agents du secteur privé du SMDEA, ainsi qu'une évolution des conditions financières de ladite convention se doivent de générer un avenant.

Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE**,  
ledit rapport.

▪ **AUTORISE**,  
Madame la Présidente, à signer l'avenant à la Convention d'adhésion au SSST du Centre de Gestion de l'Ariège.

**La Présidente du SMDEA,  
Christine TÉQUI**

